

COMMUNIQUE DE PRESSE DE TRANS AIDE (ASSOCIATION NATIONALE TRANSGENRE) DU 15 FEVRIER 2010

Déclaration de l'Équipe d'animation nationale de Trans Aide

La Ministre de la santé, madame Roselyne Bachelot-Narquin, a rendu public le Décret n°2010-125 du 8 février 2010 retirant « les troubles précoces de l'identité de genre » de la nomenclature des affections de longue durée (ALD). Pour la Ministre de la Santé, le transsexualisme ne relève plus, comme auparavant, des « troubles névrotiques sévères et les troubles graves de la personnalité et du comportement ». Trans Aide s'en félicite mais souligne que la Ministre n'a toujours pas mis fin aux protocoles de stérilisation des personnes trans-identitaires mis en œuvre au sein de son ministère.

Le nouveau décret devrait cependant avoir plusieurs conséquences notables, immédiates, sur la vie des personnes trans-identitaires, qu'elles soient transsexuelles ou transgenres.

Tout d'abord, nous nous inquiétons pour l'avenir des personnes transsexuelles demandant une aide et un suivi médical pour pouvoir « changer de sexe ». Qu'advient-il de celles et ceux qui souffrent psychologiquement et qui demandent le maintien de la prise en charge financière par les caisses d'assurance maladie ? Une ALD nouvelle sera-t-elle créée ? Trans Aide, parmi les pistes de travail qu'elle a rendues publiques le 15 décembre 2009, demandait pour les personnes transsexuelles le maintien d'un système de soins, non obligatoire, respectueux des personnes et adapté à leurs demandes. Ce décret ne garantit pas du tout la mise en place d'un tel dispositif et nous partageons les préoccupations exprimées à ce sujet par de nombreuses associations de personnes transsexuelles.

Plus besoin d'être malade pour être stérilisée !

En ce qui concerne les personnes transgenres, la conséquence immédiate et logique de ce décret serait l'abandon pur et simple de toute obligation de stérilisation pour obtenir un changement d'état civil. Nous jugerons donc la sincérité du gouvernement dans quelques mois, lorsque la justice prendra une décision face aux procédures d'appel de deux personnes transgenres, responsables nationales de Trans Aide, qui se sont vues refuser un changement d'état civil par le Tribunal de Grande Instance de Nancy. Dans les deux cas, ce refus était motivé par l'absence de raison « thérapeutique » et de preuve de stérilisation définitive. Un nouveau refus de changement d'état civil en appel prouverait que rien n'a changé pour les personnes transgenres et que la stérilisation forcée continue de plus belle en France ! Le gouvernement devrait alors prendre ses responsabilités et mettre officiellement fin à l'obligation de stérilisation.

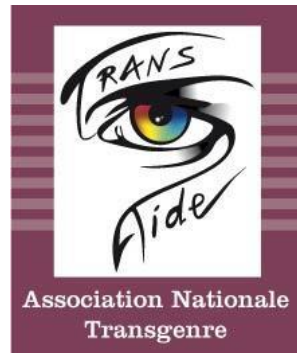
Le Ministère de la santé en désaccord avec la Haute Autorité de la Santé...

Trans Aide s'interroge enfin sur les désaccords manifestes entre la HAS (Haute autorité de la Santé) et la Ministre de la Santé. Le rapport d'avril 2009 de la HAS (« Situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France ») recommandait en effet un suivi psychiatrique obligatoire des personnes transsexuelles alors

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine



que le décret de la Ministre affirme vouloir en finir avec toute psychiatrisation du transsexualisme.

A l'inverse, dans ce même rapport, la HAS remettait en cause la stérilisation forcée des personnes Trans', au nom de l'éthique médicale, alors que madame Bachelot-Narquin refuse de s'exprimer à ce sujet.

Pour résumer, la HAS recommande un suivi psychiatrique mais propose d'en finir avec la stérilisation imposée pour tout changement d'état civil et la Ministre de la Santé dépsychiatrise mais stérilise !

Trans Aide (Association nationale transgenre) reste donc dubitative sur les intentions réelles de la Ministre de la Santé et renouvelle sa demande d'être reçue au plus vite par madame Bachelot-Narquin pour mettre fin à la stérilisation forcée.

Pour Trans Aide (Association nationale transgenre)
Delphine Ravisé-Giard

Trans Aide
(Association nationale transgenre)
BP 43670
54097 NANCY Cedex
Site Internet : www.trans-aide.com
Mail : info@trans-aide.com
Mobile : 06 14 69 63 51

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine